



SIVOM DES TROIS-ÉPIS

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de COLMAR-RIBEAUVILLÉ

Nombre de délégués élus
9

Délégués en fonction
9

Délégués présents
9

PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR

DU 06 octobre 2020 à 19h30

Étaient présents :

M Patrick REINSTETTEL, délégué d'Ammerschwih, Président
M Gérard GLENAT, délégué de Turckheim, 1^{er} vice-président
M Jean-Luc LAMEY, délégué de Niedermorschwihr, 2^{ème} vice-président
M François LALLEMAND, délégué de Turckheim
M. Daniel SCHOEPFF, délégué de Turckheim
M Marc SCHIELE, délégué d'Ammerschwih
M. Aimé KUNTZMANN, délégué de Niedermorschwihr
Mme Claudia MARCHAL, déléguée de Niedermorschwihr
Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, déléguée suppléante d'Ammerschwih

Étaient excusés :

M Robin KOENIG, délégué d'Ammerschwih

Assistait également :

Mme Laure LAPLAGNE, secrétaire générale du SIVOM

Monsieur Patrick REINSTETTEL, Président, accueille l'assemblée à 19h30, puis, constatant que le quorum est atteint pour valablement délibérer, ouvre la séance.

L'ordre du jour est donc le suivant :

- *Communications*
 1. Approbation de la séance du 08 juillet 2020
 2. Tableau annexe récapitulatif des Indemnités des élus du SIVOM
 3. Décision modificative au budget eau
 4. Renouvellement de la concession de passage d'une canalisation d'eau avec la Ville de Turckheim
- *Divers*

Communications

- M le Président informe que Colmar Agglomération organise une journée de distribution de sacs de pré-collecte pour les bio-déchets, le samedi 10 octobre de 9h à 12h devant l'ancienne caserne des pompiers aux Trois Epis
- M le Président informe le Comité de la réception le 1^{er} octobre 2020 d'un courrier recommandé demandant la mise à l'ordre du jour du point sur la désignation d'un délégué au SMAV.
- M le Président informe le Comité de la réception le 1^{er} octobre 2020 d'une lettre de démission de M Marc SCHIELE de sa fonction de délégué titulaire au SMAV.
 - Une date pour un prochain comité avec ce point à l'ordre du jour sera communiquée dans les meilleurs délais

Point 1 - Approbation de la séance du 08 juillet 2020 : 25/2020

Le compte-rendu de la séance du 08 juillet 2020 a été transmis aux membres du Comité Directeur.

- il est adopté avec **8 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (*Mme Marchal*)

Point 2 – Tableau annexe récapitulatif des Indemnités des élus du SIVOM : 26/2020

La préfecture nous a informé qu'à l'appui des délibérations prises le 8 juillet dernier concernant les indemnités des élus, il y a avait lieu d'y annexer un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du comité directeur.

Entendu les explications du Président,

Après en avoir débattu, le Comité Directeur, à l'**UNANIMITE** :

VALIDE le tableau récapitulatif des indemnités suivantes :

Tableau récapitulatif des indemnités (article 5211.12 du CGCT)

SYNDICATS MIXTES COMPOSES EXCLUSIVEMENT DE COMMUNES ET D'ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

SIVOM DES TROIS EPIS : Strate de population : de 3500 à 9999 habitants

INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES PRESIDENTS		
POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITE BRUTE (en euros)
Moins de 500	4,73	183,97
De 500 à 999	6,69	260,20
De 1 000 à 3 499	12,2	474,51

De 3 500 à 9 999	16,93	658,48
De 10 000 à 19 999	21,66	842,44
De 20 000 à 49 999	25,59	995,30
De 50 000 à 99 999	29,53	1 148,54
De 100 000 à 199 999	35,44	1 378,40
Plus de 200 000	37,41	1 455,02
INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES VICE-PRESIDENTS		
Moins de 500	1,89	73,51
De 500 à 999	2,68	104,24
De 1 000 à 3 499	4,65	180,86
De 3 500 à 9 999	6,77	263,31
De 10 000 à 19 999	8,66	336,82
De 20 000 à 49 999	10,24	398,27
De 50 000 à 99 999	11,81	459,34
De 100 000 à 199 999	17,72	689,20
Plus de 200 000	18,7	727,32

1. MONTANT DE L'ENVELOPPE GOBALE (maximum autorisé) pour le SIVOM

	Enveloppe 2020	
	Taux Maximum	Montant
Président	16.93%	658.48€
1 ^{er} vice-Président	6.77%	263.31€
2 ^{ème} vice-Président	6.77%	263.31€
ENVELOPPE MENSUELLE MAXIMALE		1 185.10€

2. INDEMNITES ALLOUEES

	Taux voté	Montant
Président	16.93%	658.48€
1 ^{er} vice-Président	6.77%	263.31€
2 ^{ème} vice-Président	6.77%	263.31€
ENVELOPPE MENSUELLE VOTEE		1 185.10€

Point 3 - Décision modificative au budget eau: 27/2020

Un solde d'amortissement sur un bien du budget eau n'avait pas été intégré au budget primitif. Il convient donc de prendre une décision modificative au budget afin de pouvoir régulariser cet amortissement. Il est proposé au Comité directeur la décision modificative suivante :

Fonctionnement				Investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
6811	+ 2 338 €	70611	+ 2 338 €	21561 op 1001	+ 2 338€	281351	+ 2 338€

Entendu les explications du Président,

Après en avoir débattu, le Comité Directeur, à l'UNANIMITE :

Valide la décision modificative au budget eau suivante :

Fonctionnement				Investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
6811	+ 2 338 €	70611	+ 2 338 €	21561 op 1001	+ 2 338€	281351	+ 2 338€

Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision

Point 4 – Renouvellement de la concession de passage d’une canalisation d’eau avec la Ville de Turckheim: 28/2020

Le SIVOM des TROIS EPIS a signé une convention en date du 1^{er} avril 2011, portant occupation du domaine privé de la Ville de Turckheim pour le passage d’une conduite d’eau (parcelle 34 – régime forestier), à l’euro symbolique. Celle-ci est échue depuis le 31 mars 2020.

La ville de Turckheim a décidé en date du 16 juin 2020 de renouveler la dite concession, pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} avril 2020, aux mêmes conditions financières (c’est-à-dire à l’euro symbolique – non encaissé).

Entendu les explications du Président,

Après en avoir débattu, le Comité Directeur, à l’**UNANIMITE** :

Valide le renouvellement de la concession de passage d’une canalisation d’eau avec la Ville de Turckheim (parcelle 34 – régime forestier)

Autorise le Président à signer ladite convention de renouvellement de la concession, dont copie ci jointe

Divers

- Monsieur LAMEY souhaite rendre compte au Comité des différents travaux qui ont déjà été entrepris sur le site depuis juin :
 - Un traçage en épis de places de stationnement en contre bas de l’entreprise Canyon a été fait en interne. Cela permet d’optimiser le stationnement de 6 véhicules. De même qu’un traçage d’interdiction de stationner chemin du Belvédère
 - La sécurisation du chemin du Galtz a été finalisée par la pose des derniers plots. Une étude est engagée pour poursuivre cette mise en sécurité jusqu’au parking.
 - Le projet d’éclairage public, déjà entamé par l’équipe précédente se poursuit. Quelques ajustements par rapport au plan initial ont été apportés, et nous attendons actuellement la proposition finale afin de pouvoir lancer la consultation. En parallèle une demande de subvention a été faite auprès du Syndicat d’Electricité et de Gaz du Rhin. De plus une demande de numérotation de l’ensemble des luminaires a été faite auprès du prestataire.

- Une visite Président / Vice-Présidents de la statue du Galtz a été organisée afin de faire un diagnostic des travaux qui serait à engager. Il en ressort notamment qu'une partie de la structure haute semble fragilisée et le crépi est à reprendre. Le Président précise qu'il a pris attache avec M KLINKERT, encore en fonction à la Présidence du Club Vosgien pour quelques jours, pour avoir des précisions sur le déroulé de l'opération de rénovation qui avait été portée à l'époque par le club. Il en ressort que le maître d'ouvrage était le SIVOM, malgré le fait que ce soit hors champ de compétence de celui-ci, le Club Vosgien avait quant à lui un rôle d'intermédiaire financier afin de permettre aux donateurs des déductions fiscales.
Un chiffrage sera établi pour cette nouvelle réfection à entreprendre, sachant que cela est toujours hors champ de compétence du SIVOM. Différents organismes comme la Région, la DRAC... ; seront sollicités pour s'associer à cette opération. M. SCHIELE précise qu'il y a également un descellement du garde-corps à certains endroits et qu'il serait opportun de sécuriser le muret autour du monument par la pose d'un grillage.
- Un repérage du réseau électrique a été demandé entre la roseraie et la MGEN
- Les conteneurs à tri ont été déplacés vers le haut du parking des Antonins afin de limiter les déchets sauvages, l'endroit étant plus exposé. Un panneau précisant les horaires de dépôts a été mis en place.
- Une visite du réservoir d'eau a été faite et une réflexion est menée pour mettre en place une prise électrique capable de recevoir un groupe électrogène, permettant de pallier à une éventuelle coupure généralisée de courant sur le site de la station, qui entraînerait un arrêt du surpresseur.
- Un abaissement de l'éclairage nocturne a été programmé sur 3 luminaires dans l'impasse Poincaré entre 23h et 7h
- Actuellement des travaux sur le réseau AEP sont en cours au niveau de la Villa Rosa et de la montée vers le l'Alexain.
- Monsieur GLENAT précise au président qu'il sera attentif à la mise à l'ordre du jour du point ayant fait l'objet du courrier recommandé lors du prochain Comité Directeur. Il sollicite également le Président afin que l'ensemble des membres du SIVOM puisse avoir copie du règlement intérieur et des statuts du SIVOM en cours, qui sont totalement obsolètes. Le président confirme que les statuts, datant de 1995 ne reflètent plus la réalité des compétences et du fonctionnement du SIVOM aujourd'hui. Il confirme que les statuts en vigueur sont ceux de 1995, la dernière révision de 2013 n'ayant pas aboutie. Ils seront envoyés, avec le règlement intérieur à l'ensemble du Comité.
M GLENAT précise également que les clés de répartition votées en 2018, sont valables jusqu'au 31 décembre 2020. Cette question doit donc rapidement être mise à l'ordre du jour d'une réflexion globale sur les finances du SIVOM. Des investissements devant encore être fait notamment dans le domaine de l'éclairage public, de l'eau pluviale et dans une moindre mesure en AEP. Reste également la question du développement touristique de la station. M GLENAT propose qu'une réunion soit organisée au printemps prochain entre le SIVOM, l'office de tourisme de la vallée de Kaysersberg et l'office du tourisme du grand pays de Colmar. Le Président précise que cette rencontre permettra de demander aux offices de nous donner leurs intentions en termes de développement touristique du site, et invite par ailleurs les délégués des 3 communes au Grand pays de Colmar d'intervenir en faveur des Trois Epis au sein de cette structure. M SCHIELE rappelle que la redynamisation du site doit se faire également avec les acteurs locaux

qui malheureusement semblent se désintéresser de la question. Plusieurs actions avaient été lancées par le passé, mais les acteurs économiques locaux n'avaient pas fédérés à ces opérations.

**L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole,
le Président lève la séance à 20h10 .**

Le Président,

REINSTETTEL Patrick



**TABLE DES MATIERES DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR,
 Séance du 06 octobre 2020**

1. Approbation de la séance du 08 juillet 2020
2. Tableau annexe récapitulatif des Indemnités des élus du SIVOM
3. Décision modificative au budget eau
4. Renouvellement de la concession de passage d'une canalisation d'eau avec la Ville de Turckheim

Approbation du compte rendu de la séance du 06.10.2020 :

PROCURATIONS	Présence aux Délibérations	NOM, PRENOM, QUALITE	SIGNATURE
	Tous les points	M. Patrick REINSTETTEL, Président, délégué d'Ammerschwihr	
	Tous les points	M. Gérard GLENAT, 1 ^{er} Vice-Président, délégué de Turckheim	
	Tous les points	M. Jean-Luc LAMEY, 2 ^{ème} Vice-Président, délégué de Niedermorschwihr	
	Tous les points	Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, déléguée suppléante d'Ammerschwihr	
	Tous les points	M. Marc SCHIELE, délégué d'Ammerschwihr	
	Tous les points	Mme Claudia MARCHAL, déléguée de Niedermorschwihr	
	Tous les points	M. Aimé KUNTZMANN, délégué de Niedermorschwihr	
	Tous les points	M. François LALLEMAND, délégué de Turckheim	
	Tous les points	M Daniel SCHOEPFF, délégué de Turckheim	

*Document certifié exécutoire, compte tenu de sa
 notification en Préfecture de Colmar,
 le :
 & de sa publication aux Trois-Epis, le même
 jour.*

Le Président, Patrick REINSTETTEL



